

Nancy, le 28 août 2019

Mise sous administration provisoire des établissements de santé du Sud Haute-Marne à compter de novembre 2019

L'ARS Grand Est a décidé de placer les centres hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains sous administration provisoire à compter de novembre 2019 et, ce pour une période de 6 mois renouvelable une fois. Cette mise sous administration provisoire doit permettre d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par ces établissements et de leur faire retrouver une sérénité et une pérennité.

La difficulté de recruter un directeur pour les Hôpitaux Sud Haut-Marne conjuguée à la situation financière préoccupante des établissements qui le composent, justifie la nomination d'une équipe d'administration provisoire qui sera composée de directeurs d'hôpitaux et d'un médecin. Elle viendra renforcer l'équipe de direction actuelle.

Il s'agit d'une procédure au cours de laquelle le directeur d'un établissement est remplacé par une équipe d'administrateurs provisoires. Elle est déclenchée notamment quand la situation financière d'un établissement est particulièrement dégradée et que des mesures volontaires sont nécessaires.

En effet, les déficits budgétaires récurrents liés à la perte d'attractivité de ces établissements (41% des sud haut-marnais vont se faire soigner en dehors de ces établissements) n'ont pas permis la mise en œuvre du contrat de performance signé en novembre dernier, et par conséquent d'adapter ces hôpitaux aux besoins de la population.

Le(s) administrateur(s) provisoire(s), qui seront désignés, exerceront les attributions du Directeur des établissements de santé du Sud Haute-Marne. Leur mission consistera à :

- sécuriser la gouvernance de l'établissement ;
- mettre en œuvre les axes essentiels du contrat de performance, adapté aux besoins du territoire, et tenant compte de la collaboration avec le CHU de Dijon. Il prévoit notamment la mise en œuvre de plateaux de médecine polyvalente permettant de libérer du temps de médecins spécialistes et des consultations avancées de spécialités médicales et le partage des compétences médicales et universitaires, avec le soutien financier de l'ARS de 44M€ ;
- élaborer et commencer à mettre en œuvre un plan d'actions de retour à l'équilibre.

La mission de l'administration provisoire sera conduite, avec l'appui du CHU de Dijon, dans un esprit de dialogue avec les conseils de surveillance, les médecins, les personnels et leurs représentants syndicaux afin de garantir aux établissements du Sud Haute-Marne les conditions d'un retour à une gouvernance efficace. La mission apportera ainsi les bases de construction d'une direction commune avec le CHU de Dijon, volonté commune des parties figurant dans le contrat de performance.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr